



ARRÊTÉ

LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires.
- VU** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 31 ;
- VU** le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière et modifiant le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière modifié ;
- VU** le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion ;
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 14 décembre 2010 fixant les modalités des épreuves pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'accès au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 2 septembre 2019 portant délégation de signature ;
- VU** l'arrêté du 08 janvier 2021, portant ouverture des concours pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de recrutement des élèves attachés d'administration hospitalière.

ARRÊTE

Article 1^{er} : - Le jury du concours ouvert les 02 et 03 mars 2021 en vue de l'admission de 50 stagiaires (12 au cycle court et 38 au cycle long) au cycle préparatoire au concours interne de recrutement des élèves attachés d'administration hospitalière est constitué comme suit :

Mme Pascale DHOTE-BURGER

Médecin inspecteur en santé publique- représentant la Directrice générale de l'offre de soins,

Mme Camille GIAMBRUNO

Attachée d'administration hospitalière – responsable du bureau des internes et des praticiens étrangers en formation à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (Paris) ;
.../...

Mme Anne GIRAULT	Enseignante à l'institut de management représentant le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes (Ille et Vilaine),
Mme Sylvie GONTHIER	Attachée d'administration hospitalière - chargée de communication au Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille (Finistère),
M. François PINCHON	Attaché d'administration hospitalière – responsable des recettes aux hôpitaux universitaires Paris Sud de l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris,
M. Marc WENDLING	Directeur d'hôpital – Directeur adjoint chargé des achats et des moyens opérationnels au centre hospitalier de Montfavet (Vaucluse).

Article 2. : - Le jury du concours choisit les sujets des épreuves, arrête la liste des candidats admis à participer aux épreuves orales d'admission et établit les listes des lauréats (une par concours) par ordre de mérite et dans la limite des places offertes.

Les places mises au concours qui ne sont pas pourvues par la nomination de candidats de la catégorie correspondante peuvent être attribuées aux candidats de l'autre catégorie.

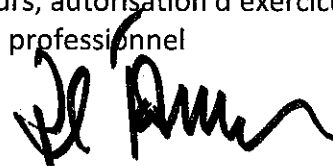
Article 3. : - La présidence du jury est confiée à Monsieur Marc WENDLING.

Article 4. : - Le secrétariat du concours est assuré par le Bureau des concours administratifs nationaux du Centre national de gestion.

Article 5. : - La Directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 08/01/2021

Pour La Directrice générale et par délégation
Le chef de département concours, autorisation d'exercice, mobilité
développement professionnel



Philippe TOUZY